

Quoi de neuf ?



Assemblée Générale du 9 avril 2022
 Hélas, peu de monde à notre Assemblée Générale qui a été comme d'habitude franche et conviviale. Environ quinze personnes ont suivi la lecture du rapport moral, rapport d'activités et financier. Notre dernière brochure a été présentée et tout le monde a pu visionner un diaporama de 20 minutes sur le thème de l'école.
 Le petit film de Gui VIALA bien que muet et très ancien a été apprécié. Les spectateurs ont pu retrouver l'école de leur enfance. Ce document est un témoignage extraordinaire des années 1950.

Plusieurs conférences sur le petit train ont eu lieu dans les villes et villages alentours, Castres, Verdalle, Viviers où un public nombreux et curieux s'est déplacé.

A la rentrée de nouvelles conférences se dérouleront à Soual, Dourgne et Revel, ainsi tous les villages concernés par le passage de ce petit train auront été informé. Les dates des prochaines rencontres seront communiquées plus tard.



A venir : Prochaine expo.



Brochure 2022

Deux ans de travail pour réaliser cette dernière édition : recherches d'archives, témoignages divers et nombreuses photos scolaires prêtées par les saïxols. Le résultat est assez apprécié par nos lecteurs. Nous avons des retours très positifs ce qui nous encourage pour l'avenir.



Notre prochaine exposition aura pour thème l'école et sera présentée comme chaque année à l'Espace Patrimoine lors des journées du patrimoine les 17 et 18 septembre 2022 et les deux week-ends suivants.

En vente à l'épicerie de Saïx au prix de 13 €

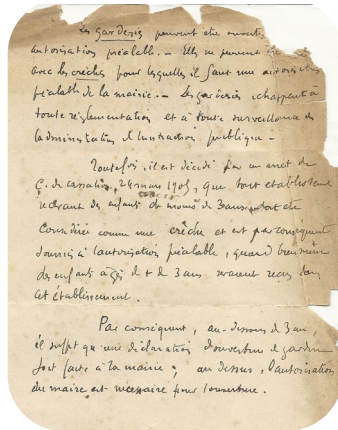
ARCESPS 1, rue St André, Rampe des Consuls 81710 SAIX

Tél : 05.63.74.73.93 / 06.10.74.73.21 Mail : jean-paul.alary@wanadoo.fr

Horaires des permanences : 15 h à 17 h le 1er et le 3^{ème} jeudi de chaque mois (hors juillet et août)

Trouvaille d'archives

Lors de nos recherches pour l'école aux archives de Saïx nous avons trouvé ce document qui ne concerne pas directement ce thème mais il est intéressant car il touche la vie des enfants.



Les garderies (transcription du texte ci-dessus)

Les garderies peuvent être ouvertes sans autorisation préalable. Elles ne peuvent être avec les crèches pour lesquelles il faut une autorisation préalable de la mairie. Les garderies échappent à toute réglementation et à toute surveillance de l'administration et instruction publique.

Toutefois il est décidé par un arrêt de la Cour de Cassation, 24 mars 1905, que tout établissement recevant des enfants de moins de 3 ans doit être considéré comme une crèche et est par conséquent soumis à l'autorisation préalable, quand bien même des enfants âgés de + de 3 ans seraient reçus dans cet établissement.

Par conséquent, au-dessous de 3 ans, il suffit qu'une déclaration d'ouverture de jardin soit faite à la mairie ; au-dessus, l'autorisation du maire est nécessaire pour l'ouverture.

Histoire locale

Essai étymologique sur les noms des lieux-dits de la commune de Saïx

Gui Viala

Remarques générales : L'étymologie n'étant pas une science exacte, il faut souvent avoir recours au point d'interrogation.

- Le « en » placé devant certains noms est un reste de dominus, dominum par la forme domens, domen. Ce « en » peut se traduire par maître, monsieur. Devant une voyelle « en » peut même se réduire à « n » (Namat)
- L' « y » final n'a rien d'étymologique et est une fantaisie de scribe. Le « i » suffirait.
- Très souvent, les lieux ont pris le nom du propriétaire (ou le surnom). Parfois aussi le nom d'origine devient nom de personne pour redevenir un nom de lieu.



Saïx : à l'origine St André-du-Rocher. Pour rocher le latin donne saxum et dans les anciens actes on trouve Saxio puis Saxis..... jusqu'à Saïx.

À suivre...

Carnet

L'ARCESPS a une pensée émue pour Michel BAYSSETTE qui nous a quitté. Il a été très actif et dévoué au sein de l'association, notamment lors du travail effectué sur l'usine LAVAL&LECAMUS et le textile.

ADHESION 2022

Bon détachable pour ceux qui n'auraient pas encore adhéré et qui souhaiteraient le faire

Mme-Melle-M. /Nom :

Prénom :

Adresse:

Tél.

Email :

@

Adhésion :

10 € pour l'année

Notre association doit continuer et pour cela nous avons besoin de vos cotisations pour l'année 2022. Merci à ceux qui ont déjà pensé à prendre l'adhésion.